

Axe C	Développement de la valorisation
Volet C.2	Valoriser la viande caprine
Action C.2.3	Soutien aux projets de développement

FICHE ACTION

- **Résumé de l'action :** Soutien à l'émergence et à la mise en œuvre de projets structurants pour le développement des filières de viande caprine au niveau local et régional.

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Initiées dans la Drôme avec le PIDA « Valorisation de la viande de chèvre », les actions de développement de la viande caprine ont également été poursuivies dans le cadre du Programme régional « Soutien pour l'émergence d'une filière « Chevreux de boucherie ».

A compter du 1^{er} juillet 2018, ces actions sont conduites dans le cadre du Plan Filière caprin-ovin lait.

En complément du travail permanent d'animation et de coordination régionale, qui apporte des cadres et des outils pour développer les filières de viande caprine, et en complément des actions de communication et promotion qui sont un moteur pour ce développement, il paraît important de favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets particuliers, qui pourront, du fait de leur caractère structurant, apporter des avancées décisives pour le développement régional des filières de viande caprine.

- **Objectifs :** Mettre en place des éléments de structuration des filières régionales de viande caprine pour consolider ces filières et améliorer la valorisation.

- **Description de l'action**

Les projets proposés pourront concerner la totalité du territoire régional ou être plus localisés. Mais ils devront dans tous les cas avoir un caractère collectif et une portée d'intérêt général pour les filières de viande caprine. On évaluera en particulier l'effet structurant du projet sur ces filières.

A titre d'illustration, quelques projets pouvant rentrer dans ce cadre ont déjà été évoqués :

- constitution d'une Organisation de Producteurs « viande caprine », avec l'objectif de mieux organiser notamment la mise en marché des petits chevreux
- mise en place d'un atelier d'engraissement de chevreux sur les Savoie (zone qui en est actuellement dépourvue), avec plusieurs hypothèses de fonctionnement : atelier collectif, atelier à façon, etc...
- étude de faisabilité économique d'un abattoir collectif de chevreux
- création et développement d'un Label Rouge sur la viande de chevreux

On prendra en compte toute la phase préalable d'émergence du projet : sensibilisation des acteurs, études d'opportunité et de faisabilité, etc... mais également la phase de mise en œuvre opérationnelle du projet.

- **Porteurs du projet** : les structures locales ou régionales supportant les coûts d'émergence et de mise en place des projets
- **Bénéficiaires de l'action** : les éleveurs caprins, les acteurs des filières régionales viande caprine (chevreau et chèvre).
- **Partenaires** : variables selon les projets : Interbev, FNEC, Institut de l'Elevage, Chambres d'Agriculture, association Fil Rouge ...
- **Calendrier de l'action** : du 3 octobre 2018 à la fin du Plan Filière.
- **Modalités d'attribution, gestion de l'aide** :
 - Chaque projet sera soumis à l'avis du Comité de Pilotage qui validera sa prise en compte dans le cadre du Plan Filière.
 - Chaque projet fera l'objet d'une demande de subvention distincte. Pour les projets se déroulant sur un pas de temps long, on pourra prévoir plusieurs demandes de subvention successives correspondant aux différentes phases.
 - Prise en compte :
 1. des coûts d'animation : coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %), coûts facturés de mise à disposition ou prestations d'animation facturées
 2. des éventuels frais de déplacement liés aux actions
 3. des prestations facturées et autres coûts directs facturés liés à l'action
 4. des frais de stage : gratification, frais de déplacement et autres frais liés à l'accueil d'un stagiaire
 - Subvention à taux : taux de 80 % des coûts éligibles
 - Subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage
- **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**

Justificatifs des coûts de personnel engagés, factures pour les prestations et autres coûts directs, états de frais pour les frais de stage et les frais de déplacement.

Compte-rendu de déroulement du projet : actions menées et résultats obtenus.

Le logo de la Région devra être apposé sur tout support de diffusion (diaporama de réunion, document d'étude ou de communication, etc...).

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
Emergence et mise en œuvre de projets structurants pour le développement des filières de viande caprine	F	coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 % ou coûts facturés)	HT ou TTC	80%	16 174 €	11 425 €	11 675 €	39 274 €
		frais de déplacement						
		prestations et autres coûts directs facturés						
		frais de stage						
Coût total de l'action					16 174 €	11 425 €	11 675 €	39 274 €
Montant de l'intervention de la Région					12 939 €	9 140 €	9 340 €	31 419 €

- **Co-financements de l'action :** auto-financement des structures bénéficiaires portant les projets, et le cas échéant, autres financements publics

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
• Projets de développement	Nombre et nature des projets initiés et accompagnés
• Résultats	Nombre de projets ayant abouti Autres indicateurs de résultats propres à chaque projet

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION C.2.3

Dépense subventionnable : **39 274 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 %, ou coûts facturés), frais de déplacement liés à l'action, prestations et autres coûts directs facturés, frais de stage, coûts HT ou TTC selon le régime TVA du bénéficiaire**

Taux de la subvention : **80 %**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **structures locales ou régionales supportant les coûts d'émergence et de mise en place des projets**

Conditions particulières : **reversement des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire : **hors régime d'aides d'État ou autre (analyse par opération)**